

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1856**

commune (s) :

objet : Travaux de réhabilitations ponctuelles sur les ouvrages d'assainissement d'eaux pluviales du Grand Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010

Décision n° B-2010-1856

objet : **Travaux de réhabilitations ponctuelles sur les ouvrages d'assainissement d'eaux pluviales du Grand Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Ces prestations sont destinées à assurer les petits travaux de réhabilitations, sur les ouvrages d'eaux pluviales de la Communauté urbaine de Lyon, notamment :

- la réparation des grillages de l'enceinte de l'ouvrage,
- la réhabilitation de la bâche d'isolation du bassin de rétention,
- les petites reprises structurelles sur les organes hydrauliques de l'ouvrage.

Le présent rapport a pour objet le lancement de procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des travaux de réhabilitations ponctuelles sur les ouvrages d'assainissement d'eaux pluviales de la Communauté urbaine de Lyon.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC pour toute la durée du marché ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert concernant l'attribution du marché pour les petits travaux de réhabilitation sur les ouvrages d'eaux pluviales de la Communauté urbaine de Lyon pour une durée ferme de 4 années,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet des travaux de réhabilitations ponctuelles sur les ouvrages d'assainissement d'eaux pluviales de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes contractuels y afférents, pour un montant global minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC sur les 4 années de la durée ferme du marché, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal et au budget annexe de l'assainissement de la Communauté - exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 sur diverses imputations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.